Cfdt:

IDEMIA FRANCE

A.G. (a) : Augmentation Générale, pour tous jusqu'à 1,2 PASS (56 520 € brut)

A.I. (b) :
Augmentation
Individuelle, décision
d'augmenter ou pas
par le manager

PASS (c): Plafond Annuel Sécurité Sociale 47 100€ en 2025

(e) RSE : Responsabilité Sociétale et Environnementale

(f) Budget : Montant alloué pour l'AG, le plancher et l'Al.

Prochaine réunion :
R4 - 12 mars

NAO 2025

Propositions Direction (budget 2,22%(f))

Rétroactivité des mesures au 1 ^{er} janvier 2025					
Population	Salaire de base	Salaire de base			
	≤ 56 520€ (1.2 PASS)	> 56 520€			
A.G. ^(a)	1,3%	-			
A.I. ^(b)	1%	2,2%			
Plancher d'A.G.	600€	-			
Remboursement 75% transports en communs					
Mesures complémentaires	Titre repas à 12,10€ (part patronale 7,26€)				
	Prime panier revalorisée à 7,40€				
	+ 10% sur les primes médailles du travail				
	Budget égalité Pro à 0,10%				

Pas d'augmentation pour les salariés :

- AG ou AI : CDD et les alternants
- AI : Avec une note au PMD de 1

AI : Pas d'obligation d'augmenter un salarié avec une note de 2 à son entretien annuel (PMD)

Contre-proposition CFDT (budget 2,45%^(f))

Afin de trouver une issue favorable pour tous, la CFDT demande à la Direction de modifier sa position et souhaite une Augmentation Générale de 1,76% ^(c) pour tous les salariés en dessous de 1,2 PASS ^(d). Nous demandons également une prime exceptionnelle de 2500€ pour l'ensemble des salariés, financée grâce à la vente d'IDEMIA Smart Identity (ISI). Cette prime permettrait de récompenser les salariés pour leurs contributions à la réussite du Groupe ces dernières années.

Rétroactivité des mesures au 1 ^{er} janvier 2025					
Pour TOUS : Prime exceptionnelle de 2500€					
Salaire de base	AG	Plancher AG	Al	Budget	
≤ 56 520€ (1,2 PASS)	1,76%	600€	1%	2,80%	
Contrat sans part variable > 56 520€	1,76%	-	0,44%	2,20%	
Contrat avec part variable > 56 520€	-	-	2,20%	2,20%	

L'application des minimas conventionnels dès leur parution en début année.

La CFDT a obtenu des avancées sur des mesures complémentaires (transports en communs, Ticket Restaurant, prime panier, médailles du travail). Cependant, d'autres mesures sont à prendre en compte : Mesures RSE ^(e), congés supplémentaires.

La CFDT demande à la Direction d'engager une véritable négociation pour valoriser le travail fournis par TOUS.

